N°6532 du 6-07 2012

ABEILLE TAXI

Société à responsabilité limitée

au capital de 10 000 euros

Siège social : 6, lotissement Océan Soleil

85520 SAINT VINCENT SUR JARD

750 836 033 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, et le seize avril à quatorze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents ou représentés :

- Madame BROCHARD Béatrice, propriétaire de cinq cent dix parts

ci 510 parts

- Monsieur BROCHARD Stéphane, propriétaire de quatre cent quatre-vingt-dix parts

ci 490 parts

Total des parts présentes ou représentées . 1 000 parts en pleine propriété sur les 1 000 parts composant le capital social.

Madame BROCHARD Béatrice préside la séance en qualité de Gérante associée.

La Présidente constate que les associés présents et représentés, possèdent 1 000 parts sociales, soit la totalité des parts sociales, et que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer Elle rappelle que la majorité requise pour l'adoption des décisions ordinaires est de plus de la moitié des parts détenues par les associés présents ou représentés.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

- Nomination d'un co-Gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

BB - BS

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de co-Gérant, à compter du 16 avril 2012

- Monsieur BROCHARD Stéphane, demeurant 6, lotissement Océan Soleil 85520 SAINT VINCENT SUR JARD et ce, pour une durée illimitée

Monsieur BROCHARD Stéphane, Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante et par les associés présents.

Mme BROCHARD Béatrice



Mr BROCHARD Stéphane

